

**Compte rendu de la séance du Conseil municipal de Chassors
du 18 novembre 2010**

L'an deux mille dix, le jeudi 18 novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Pauline Noé, Maire.

Présents : Madame Pauline Noé, Monsieur Jean-Claude Sausseau, Madame Marie-Christine Delage-Finck, Monsieur Didier Andrieux, Monsieur Pierre Marolleau, Monsieur Jean-Luc Plainfossé, Monsieur Patrick Lafarge, Madame Virginie Deloume, Monsieur François Bourgoïn, Madame Nathalie Roulet, Madame Jacqueline Cornette, Monsieur Eric Verger, Madame Alexandra Nompex, Madame Félicia Amisse, Monsieur Laurent Pellerin.

Absents : néant

Nomination d'un secrétaire de séance :

Madame Marie-Christine Delage-Finck est nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu du 2 septembre 2010 :

Monsieur Eric Verger demande que son nom soit cité à chaque intervention.

Monsieur Eric Verger demande que soit reconsidéré le « management » des cantonniers et suggère de prendre un emploi aidé. Il fait remarquer que le dernier compte-rendu manque de clarté, et fait part aussi du dysfonctionnement de l'Echo de Chassors. Et il relève la faute d'orthographe « coup » au lieu de coût, sur le dernier compte-rendu (faute de frappe reconnue).

Une élue signale une erreur dans le comptage des votes sur la demande de subventions en matière de sécurité routière : le vote était de 11 pour, 2 abstentions, 1 contre. (Rectification).

Modification des statuts de la Communauté de Communes et transfert de charges:

- il s'agit de la modification des statuts concernant le retrait des bibliothèques de Foussignac et de Julienne et des transferts de charges du marché couvert de Jarnac et de la bibliothèque de Julienne.

Vote unanime du Conseil: Délibérations identiques à celles du Conseil Communautaire.

Arrivée de Félicia Amisse = 20H43

Absence de Félicia Amisse

Maintenance climatisation:

Le Conseil autorise Madame le Maire à signer la convention de maintenance avec Mr Hauff, soit 198,50 euros/an (vu en séance de travail.)

Rapport sur l'eau:

L'élue référent au Syndicat de l'eau distribue une note de synthèse et la commente pour le conseil : consommation en baisse, prix en hausse (2,05% par rapport à 2009) et qualité, suivant les critères, conforme.
Le Conseil en prend acte.

Décision modificative:

Pour le cas de notre employée en congé de grave maladie, Madame le Maire demande de débiter 6.000 euros sur le compte des dépenses imprévues pour régulariser les salaires dus à cette salariée.
Vote : 14 pour, 1 abstention.

Tarification 2011

Assainissement : comme vu au rapport sur l'eau, consommation en chute, mais pas les frais, donc le conseil propose une augmentation de 2%

Le forfait de 90 euros passerait à 92 euros /an

La consommation de 0,55 euros à 0,56 euros/m³

Consommation puits de 40 m³ à 41 m³/an /personne

Taxe Grenelle bassin Adour-Garonne 0,06 à 0,104/m³

Approbation unanime du Conseil.

Tarification 2012 pour la Salle des fêtes

Rappel: la salle des fêtes a rapporté 4 840 euros en produit location pour 2009, pour un débit de 3200 euros en charges salariales, non compris le gaz et les produits ménagers. Proposition d'augmentation de 2% des locations:

Commune

- 150 → 153 euros
- 65 → 66 euros le lendemain

Hors Commune

- 300 → 306 euros
- 130 → 133 euros le lendemain

40 → 41 euros chauffage.

Approbation unanime du Conseil

Calitom

-fréquence des ramassages des OM pendant la période du 15 juin au 15 septembre.

*Mel et fauvonnais
Vote sur les
2 ramassages
pendant 31 ans*

-Sachant que d'après le calcul d'un Conseiller, cette collecte ne coûterait que 13 euros/an par foyer imposable TF.

Monsieur Eric Verger regrette le manque de container individuel (sacs noirs éventrés) ainsi que l'absence du réflexe : composteur.

Une élue interroge : pourquoi la commune n'a-t-elle pas pris de contact avec Calitom? Madame Le Maire lui répond que c'est de la compétence de la Communauté de Communes.

S'ensuit un débat et le vote :
8 pour le ramassage d'été (Juin-Septembre)
4 contre
3 abstentions

*Seules les communes de
Julienne, S. p. p. et Chenest
ont le ramassage au
lieu de la CDC.*

Illuminations De Noël

La responsable de la commission « illuminations de Noël » s'interroge sur l'utilité de la commission, sans budget pour racheter des guirlandes et des motifs lumineux. Madame le Maire fait part des dépenses engagées sur la même ligne du budget : chapitre 65 qui comprend également l'éclairage de l'Eglise, ainsi que la rue de la Chapelle et que pour cette année, aucun crédit n'avait été voté pour les illuminations de Noël au budget 2010.

*Totalement
exact
ceux et que
proposés de Mr M.
de par d'aller au dia.
de vote-ci sur autre...*

Cette élue pose alors la question : faut-il reposer les guirlandes et motifs comme l'an passé ou bien tout regrouper les illuminations sur les sites de l'Eglise, l'espace Mairie-Ecole, et l'entrée de Luchac jusqu'au commerce.

Le coût de l'installation étant de 3000 euros, des élus proposent que la commune loue une nacelle; un élu en propose une, mais il faut un employé accrédité pour la manipulation. Impossible pour cette année.

Une élue annonce sa démission de cette commission.

Madame le Maire demande au Conseil si il est prêt à décider si dans l'avenir celui-ci envisage d'investir dans les décorations de Noël.

En résumé, le Conseil souhaite que les illuminations soient regroupées aux 3 endroits cités ci-dessus et pour l'avenir le vote est :

4 pour investir plus
8 contre
3 abstentions

La responsable de la commission déclare que cette commission n'a plus lieu d'être.

Elu référent tempête: Madame le Maire propose Monsieur Patrick Lafarge qui est accepté par le Conseil.

Sécurité Routière:

L'élue responsable fait part du bilan des installations des différents panneaux posés pour réduire la vitesse dans nos villages.

Beau coup de points sur le Bureau balinois 5855E

Traversée de Luchac: La commission réunie le mercredi 10 novembre 2010 propose au Conseil un passage surélevé au carrefour RD15-Route du Cluzeau, ainsi qu'un stop sur la RD15 au niveau du Puy-Bernard, et aussi la pose de coussins berlinois à l'entrée de Luchac direction Cognac. Une élue demande à ce que Madame le Maire lise la lettre du Président du Conseil Général de la Charente en réponse à la pétition. Cette élue demande à Madame le Maire de répéter ce que lui ont dit les personnes qu'elle a rencontrées suite à la pétition. Ce qui est fait. Madame Le Maire a rencontré un entrepreneur après la réunion de la commission sécurité et lui a demandé un devis pour différents passages surélevés.

Le conseil vote pour ces études :

14 pour

1 abstention.

Informations diverses:

La commune est propriétaire du bâtiment de la Pointe. Quelques travaux à faire.

Travaux non définis au vote.

Aménagement entrée de Luchac et route de Jarnac:

La cabinet d'architecte-paysagiste A2I a été retenu pour la tranche ferme: 9 874,18 euros et pour la tranche conditionnelle / 31 268, 22 euros.

Une commission est créée pour travailler avec ce cabinet.

- Madame Pauline Noé, Madame Nathalie Roulet, Madame Jacqueline Cornette, Madame Delage-Finck, Monsieur Didier Andrieu, Monsieur Patrick Lafarge, Monsieur Jean-Claude Sausseau et Monsieur Pierre Marolleau.

Diagnostic lagune:

La commission d'appels d'offres a retenu 2 entreprises:

- IDEO pour un devis estimatif de 3 561,69 euros TTC

Hydraulique environnement 16 564,60 euros TTC

Monsieur Didier Andrieux détaille les devis et compare les prix. Bien que le devis d'Hydraulique soit plus élevé, il s'avère que toutes les analyses sont plus complètes. Le Conseil donne un avis favorable à Hydraulique Environnement.

PLU:

Madame le Maire pose la question: faut-il continuer notre projet de PLU ? (il va falloir reprendre notre cahier des charges), sachant que le pays de Cognac est sur le point d'élaborer un SCOT (schéma de cohérence territoriale). Pour continuer de lancer l'appel à candidature, il faut

attendre de la DDT un nouveau cahier des charges du au Grenelle II.

14 pour

1 contre objection

Patrimoine:

Salle « verte » devient Salle des Six Chemins

Arbre de l'amitié à remplacer (compter comme la dernière facture 388,50 euros)

Végétalisation du massif côté salle des fêtes. Devis de 1034,21 euros

Accord du conseil

(Demande d'un autre devis pour enlever la mousse sur les façades de

l'Eglise. 1^{er} devis des Compagnons de Castellane : 4 663,77 euros.

Couleur porte de l'Eglise → ton gris : 9 pour

→ ton bordeaux : 6 pour

→ Maquis jesselle chemin du Bismarran.

Téléthon:

Monsieur Patrick Lafarge nous fait part des activités de l'après-midi du 4 décembre. Eric Verger regrette que certains des maquis des été courés à jadis se soient organisés.

Repas du 12 décembre, repas du 3^{ème} âge offert par le CCAS:

La Présidente du CCAS présente le menu et l'animation. Une élue demande si les membres du CCAS sont invités, la Présidente lui répond par l'affirmative. Il est précisé que les moins de 65 ans paient 20 € au lieu de 15 €.

Maison d'accueil des personnes âgées:

Le responsable de la commission MAFPA nous lit la lettre du Conseil Général, et notre commune est toujours en position d'attente et pas prioritaire.

Questions Diverses:

Monsieur Verger pose la question : pourquoi « questions diverses n'est pas inscrit sur la convocation ? Madame le Maire lui répond que c'est son choix.

Coups EDF:

Monsieur Verger victime de ces coupures comme d'autres membres du Conseil. Madame le Maire propose de faire un courrier à EDF pour signaler les différents dégâts chez les habitants de la commune, et de faire un appel par voie de presse afin de regrouper tous nos habitants victimes de ces coupures qui sont sans explication à ce jour.

Monsieur Verger demande si la CDC prendra en charge l'Echo de Chassors comme l'an passé. → Réponse : non

Monsieur Verger s'inquiète de l'inauguration de la Place de l'Eglise : pas maintenant, peut-être au printemps.

(Monsieur Verger n'a pas apprécié l'heure de la convocation de la commission sécurité. regrette l'horaire (17H) inadapté par les élus qui travaillent.

Je ne parle d'office car → 400 €

d'interroger

Invoqué par Mme le Maire.

Faux! et j'arrête !!
car il s'agit de "Néophyte"
Faux !!

→ Séjournant = "personne qui a récemment adopté une doctrine, un système ou qui vient d'adhérer à une association, à un parti."

- Une élue s'étonne de l'absence d'un comité des fêtes et fait part, pour une néophyte comme elle, de la difficulté d'accéder au site internet de Chassors indiquant que l'ancien site est toujours présent.
- Une des responsables du site de la Commune déplore de ne pas avoir le temps et les compétences pour alimenter ce dernier. Madame le Maire propose de revoir avec l'informaticien pour une formation plus pointue.

La séance est levée à 0h10 mn

Commentaire sur ces deux paragraphes.

- J'ai indiqué que lorsqu'on recherche sur internet "CHASSORS" on tombe sur l'ancien site ce que chacun peut constater en vérifiant.
- Alexandra, responsable de la Commission a effectivement dit, qui avec du recul, elle s'efforce de dire qu'il était difficile d'alimenter régulièrement le site et qu'il faudrait de revoir la composition de cette Commission. Felicia Alluisse a confirmé en précisant que même en leur expliquant, la tâche était impossible en l'état actuel. Pauline Noé a été déclarée qu'elle demanderait à la secrétaire de mairie de s'en occuper. François Bourgois a pu dire à lui refusé inopinement le langage spécial et la "galère" pour travailler ensemble, personne est capable à il déclare. Eric Verger a expliqué que le mois était que cette Commission avait été scindée en deux d'autorité par Mme Noé, que nous aurions pu mais qu'on a été "éjectés" et que maintenant nous n'avons pas eu le droit d'y aller.